

83, rue Saint Fuscien
80000 AMIENS
www.sommenerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27
Fax 03 22 22 03 57
courrier@sommenerique.fr

OBJET :

**05 – Groupement de
commandes -
Prestations télécoms**

Date de convocation :
8 juin 2009

Date de séance :
22 juin 2009

Date d'affichage : cf. AR de
dépôt en préfecture

Membres en exercice : 27

Membres présents : 14

Membres votants : 14

ABSENTS : cf. PVS

Excusés : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures
d'ouverture du syndicat
mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE Somme Numérique**

L'an deux mille neuf, le 22 juin à 17h00 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François VASSEUR, Président

Etaient présents : Jean-François VASSEUR, Daniel BEAUPERE, Michel CAPON, Daniel CARPENTIER, Yannick DESSAINT, Marion LEPRESLE, Daniel LEROY, Serge OLIVIER, Jean-Claude RENAUX, Laurent SOMON, Jean-Pierre TETU, Sarah THUILLIEZ, Michel WATELAIN et Jean-Marc WISSOCQ.

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude RENAUX

Considérant que le syndicat mixte se propose de grouper les besoins de prestations de services de téléphonie,

LE COMITE SYNDICAL

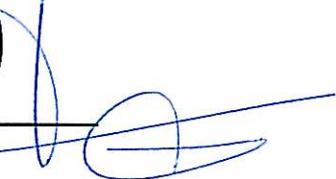
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu les statuts du syndicat mixte et notamment son article 2
- Vu le Code des Marchés Publics 2006, notamment son article 8 – 4°
- Vu le projet d'acte constitutif du groupement de commande

DELIBERE

ARTICLE 1 – Le Président est autorisé à signer la convention de groupement de commandes en cours de constitution pour les marchés de services de communications électroniques et de connectivité associée, dont le syndicat mixte sera le coordonnateur.

ARTICLE 2 – Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Amiens, le


Le Président 

Déposé en
Préfecture de la
Somme
le 2.07.2009

